

AVIS DE MISE EN VENTE DE BIENS COMMUNAUX

La Ville de Marche-en-Famenne informe le public de la prochaine mise en vente **des terrains à bâtir suivants** :

Marche-en-Famenne – 7e division – Waha :

Section C n°490D, étant une pâture de 23 ares 79 centiares, située principalement en zone d'habitat à caractère rural, à Waha, au rond-point de la Carrière, à l'angle des rues du Maquis et de Hedrée, avec accès direct à la voirie, suivant plan de division du Géomètre expert, Vivian MARÉCHAL, en date du 04.02.2026 :

A/ un lot pour une maison unifamiliale (lot 2)

B/ un lot pour un projet à vocation communautaire et de service aux citoyens (lot1)

Les conditions de mise en vente et d'analyse des offres ont été arrêtées par le Conseil communal en séance du 2 mars 2026 (téléchargeables sur le site internet de la Ville - www.marche.be - OU communiquées sur demande auprès du Service Patrimoine, Aux Minières 6 à 6900 Marloie – téléphone : 084/32 70 51 ou travaux@marche.be).

Toute personne intéressée est invitée à remettre une offre de prix (une offre par lot).

Pour ce faire, il est demandé de faire offre à partir de :

* 157.500 € pour le lot n°1 d'une contenance de 15a 57 ca

* 78.500 € pour le lot n°2 d'une contenance de 7a 85 ca

L'offre est établie sur le formulaire d'offre annexé au présent avis (téléchargeable sur le site internet de la Ville - www.marche.be - OU communiqué sur demande auprès du Service Patrimoine, Aux Minières 6 à 6900 Marloie – téléphone : 084/32 70 51 ou travaux@marche.be).

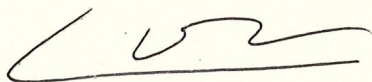
L'offre est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant « *offre de prix terrain à bâtir rond-point de la Carrière à Waha* ».

Elle est envoyée, sous la seule responsabilité de l'offrant, par service postal ou déposée contre récépissé à l'adresse suivante :

Ville de Marche-en-Famenne
Service Patrimoine
Aux Minières, 6
6900 Marloie

Sous peine d'irrecevabilité, l'offre complète doit parvenir à l'adresse susmentionnée au plus tard le **jeudi 30 avril 2026 à 14 heures.**

La Directrice générale,
Claude MERKER



Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Nicolas GREGOIRE
Par délégation,
Art. L 1132-4 CDLD
Magali COPPE, Echevine

